

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 26 avril 2021

Décision n° CP-2021-0495

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Stratégie de désimperméabilisation de la Métropole de Lyon - Projet européen Multisource visant le développement des actions fondées sur la nature pour une gestion à la source des eaux pluviales -

Demande de subvention auprès de l'Union européenne

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

<u>Présents:</u> M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021

Décision n° CP-2021-0495

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Stratégie de désimperméabilisation de la Métropole de Lyon - Projet européen Multisource visant le développement des actions fondées sur la nature pour une gestion à la source des eaux pluviales - Demande de subvention auprès de l'Union européenne

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Conformément aux axes de travail prioritaires définis, la direction eau et déchets de la Métropole travaille au renforcement de la gestion décentralisée des eaux pluviales sur le territoire métropolitain. Ce travail est impulsé selon les principes suivants :

- utiliser le renouvellement urbain pour accompagner ce développement *via* les prescriptions applicables dans le plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H),
- agir sur la ville existante en :
- . mettant en place des tests opérationnels pour asseoir scientifiquement la pertinence des solutions promues,
- . impulsant l'amplification de la démarche de désimperméabilisation en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire dans cette démarche,
- , garantissant l'exemplarité de la Métropole en la matière et la transversalité de ce sujet au sein de notre administration.

Dans ce contexte, la Métropole a participé, dans le cadre d'un consortium, à un appel à projet européen dénommé Multisource visant la promotion des techniques de gestion décentralisée des eaux en milieux urbains : "ModULar Tools for Integrating enhanced natural treatment SOlutions in URban water CyclEs" ou "outils modulaires pour l'intégration de solutions de traitement naturel améliorées dans les cycles de l'eau en milieu urbain".

Le rôle de la Métropole dans ce projet serait double :

- un rôle d'accompagnement aux réflexions et de mise à disposition des données de la Métropole utiles au projet. Il s'agit notamment de la mise à disposition des modèles et données numériques relatives au fonctionnement de nos hydrosystèmes mais également de la participation aux réflexions sur les actions à mener pour accompagner le développement des filières associées,
- un rôle d'acteur du projet en mettant à disposition du temps de travail pour inventorier les systèmes de ce type existants sur certains bassins versants de la Métropole et agir en faveur de leur développement.

Le consortium est composé de 20 partenaires dont :

- un coordinateur : l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE),
- des partenaires académiques : Université d'Aarhus, l'INSA Lyon,
- des collectivités territoriales : Ville de Girone, Ville métropolitaine de Milan, Ville d'Oslo,
- des associations internationales et européennes : ICLEI, Water Europe.

II - Objectifs

Participer à ce projet représente une opportunité de valoriser l'action de la Métropole à l'international et d'accroître l'efficience de l'action publique en vue du confort final de la population française.

En parallèle, le travail mené par l'INRAE sur le territoire métropolitain devrait permettre, à moyen terme, une amélioration de nos méthodes de travail traditionnelles lors d'investigations stratégiques comme :

- l'analyse du maintien ou non du système de traitement,
- la révision de nos zonages,
- l'élaboration de plans d'action de gestion des eaux par temps de pluie.

La phase de candidature s'est déroulée en 2020. Le 15 décembre 2020, la Commission européenne a publié les résultats et le projet Multisource fait partie des lauréats qu'elle souhaite financer.

Ce projet doit se dérouler sur 4 ans, du 1er juin 2021 au 31 mai 2025.

III - Financement

Le budget total du projet est de 5 169 165 €, le montant de la subvention européenne pour la totalité du projet est de 4 999 631,25 €.

La participation de la Métropole interviendra *via* du temps de travail et la participation à des réunions consacrées à ce sujet pour un montant estimé à 100 255 € Ces frais seront intégralement couverts par la subvention allouée ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à :

- a) solliciter, auprès de l'Union européenne, une subvention d'un montant de 100 255 € net de taxes dans le cadre de la candidature de la Métropole pour son projet de démultiplication de ses ambitions de désimperméabilisation, dans le cadre de l'appel à propositions Multisource,
- b) accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Métropole de Lyon – Commission permanente du 26 avril	il 2021 - Décision n° CP-2021-049	5
---	-----------------------------------	---

4
_

2° - La recette en résultant, d'un montant de 100 255 € net de taxe, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 748 - opération n° 0P25O2189.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.